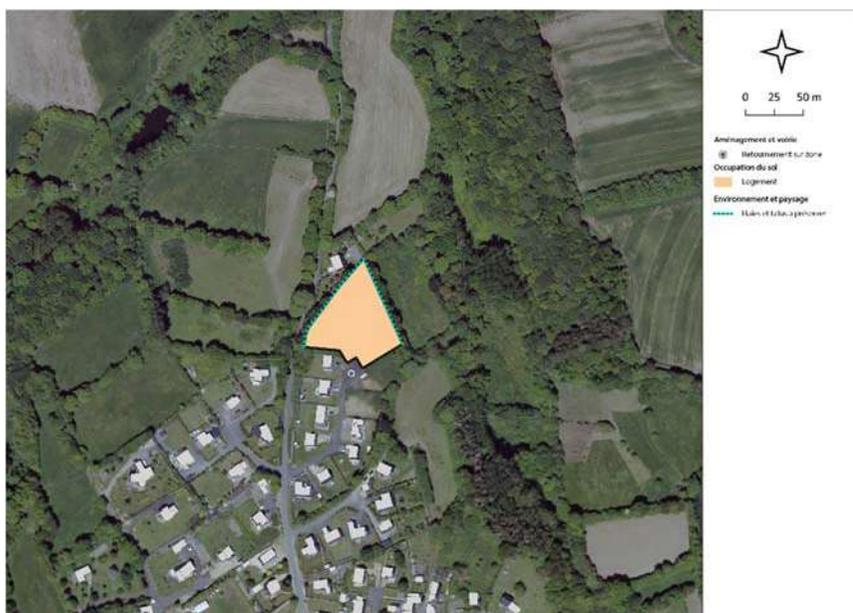


SECTEUR 2. CHEMIN DE KERAVELLOU



Superficie :	0,42 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	10 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	4		
Nombre de logements sociaux (min) :	0		
Système assainissement privilégié :	Individuel		
Programmation estimée :	2023-2027		

Le développement du lotissement « Domaine de Parc Bihan » est envisagé au nord de la 1^{ère} tranche. Il est destiné à accueillir trois à quatre nouvelles constructions.

L'accès aux nouvelles constructions peut être individuel ou faire l'objet d'un accès mutualisé pour s'adapter au découpage foncier permettant la réalisation de trois logements au sein du projet. En cas de création d'une nouvelle voie, dans le prolongement de l'aménagement existant, une aire de retournement calibrée aux besoins du lotissement (usagers et services) est nouvellement créée pour garantir la bonne circulation au sein de l'opération.

Sur le point bas du projet, un bassin de rétention des eaux pluviales répondant aux besoins de la première tranche de l'opération et son extension est programmé.

L'aménagement du site doit permettre de maintenir les haies identifiées aux abords du projet. Les limites séparatives de chacun des lots sont traitées de manière végétalisée.

Un accès piéton permettant d'accéder aux ouvrages publics de rétention d'eau est préservé.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.